



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE TINCHEBRAY



MAIRIE 5 Bd du Midi 61800 TINCHEBRAY



02.33.66.60.13



02.33.66.75.54

<http://www.membres.lycos.fr/tinchebrayonline>



bulletin.municipal.tinchebray@orange.fr

N° 36/5 – AVRIL 2009

“ LE MOT DU MAIRE ”

Tinchebrayennes, tinchebrayens,



Votre municipalité est mobilisée sur plusieurs dossiers qui intéressent la vie quotidienne de chacun : Avenue Robinson, travaux de mise en conformité de la boucherie, médiathèque, travaux dans les écoles, actions en faveur de l'habitat pour favoriser l'accession à la propriété (Pass foncier sur le lotissement de la Bichetière)..

Dans un contexte économique général tendu et dans un contexte budgétaire local délicat, puisque les dotations de l'Etat baissent à cause de notre évolution démographique négative, nous sommes en train de réunir un maximum de subventions afin de ne pas grever le budget de la commune.

Cette approche des dossiers, ainsi que la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, sont les seuls moyens de préserver les projets engagés ou à venir tout en écartant une augmentation d'impôts, laquelle aurait pesé sur les familles et les entreprises déjà à la recherche d'économies pour passer ces moments difficiles.

En parallèle à cette mission, avec les adjoints et les commissions municipales compétentes, nous travaillons sur les plans et les aménagements qui permettront de concrétiser ces dossiers dans les mois qui viennent.

*Depuis 1 an que votre Conseil municipal est élu, un certain nombre de projets ont vu le jour ou sont en train de prendre forme. Afin de vous les présenter, d'en discuter ensemble et répondre à vos questions, j'ai le plaisir de vous inviter à une **réunion publique le vendredi 15 mai à 20h30 à l'ancienne mairie**. N'hésitez pas à venir nombreux. Vous pouvez également consulter mon blog : www.jeromenury.fr qui est un excellent moyen de s'informer et de dialoguer.*

Bien fidèlement

Jérôme NURY

MÉMO-PRATIQUE

NUMÉROS D'URGENCE :



SAMU
15



GENDARMERIE
17



POMPIERS
18



MOBILE
112

HORAIRES D'OUVERTURE :

<u>MAIRIE</u>			<u>BIBLIOTHÈQUE</u>		
Du Lundi au Jeudi *	8h30-12h30	13h30-17h00	Lundi et Mardi	10h00-12h00	
Vendredi	8h30-12h30	13h30-16h00	Mercredi	10h00-12h00	15h00-18h30
Samedi	10h00-12h00		Jeudi et Vendredi		15h00-18h30
			Samedi	10h00-12h00	14h00-17h00
* Pas de permanence le mardi matin.					
<u>CYBERBASE</u>			<u>DECHETTERIE</u> du 1 ^{er} Avril 2009 au 30 Septembre 2009		
Lundi, mardi, mercredi		13h30-19h00	Du Lundi au Jeudi		14h00-18h00
Jeudi, vendredi	8h30-12h30	13h30-19h00	Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	8h30-12h30	14h00-18h00	Samedi	9h00-12h30	14h00-18h00
			* Attention : aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le ¼ d'heure précédant la fermeture.		

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2008

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.



1) Communauté de communes du pays de Tinchebray :

11) Rapport d'activité 2007.

Le Conseil communautaire est formé de 29 délégués communautaires (3 pour Saint Cornier des Landes, 8 pour Tinchebray et 2 pour chacune des autres communes). Plusieurs modifications des statuts ont été opérées depuis la création en 1994. Le Président a fait une tournée dans tous les Conseils municipaux pour faire le point sur les finances et les compétences. La dette atteint 2.2 millions d'Euros.

→ Dans le domaine économique, toutes les zones actuelles restent de la compétence de la commune, la création de nouvelles zones sera de la compétence communautaire.

→ La gestion des ordures ménagères relève du Sirtom Flers-Condé.

→ Le tourisme est exercé au travers de la maison de pays (350 visiteurs en juillet et août 2008). La signature du contrat de pôle a permis de restaurer le patrimoine d'intérêt culturel et de mettre en place une signalétique appropriée.

→ La politique jeunesse s'est mise en place en 2003 avec une fréquentation d'environ 2800 journées-enfant par an pour un coût de fonctionnement approchant les 70 000 €. Le Président a obtenu de la CAF le financement d'1/3 de temps du directeur du centre de loisirs au lieu d'1/4 temps.

→ Le coût de fonctionnement des écoles avoisine les 420 000 € par an. St Cornier des Landes et Tinchebray accueillent les pôles scolaires public et privé. Les communes assurent les charges relevant d'un propriétaire et la Communauté celles relevant d'un locataire. Cantine et garderie sont des compétences communautaires. Les activités périscolaires sont actuellement assurées par les communes mais toutes les communes ne financent pas les actions (Noël, séjour au ski, piscine, livres offerts, sorties pédagogiques).

☒ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à la présentation du rapport d'activité 2007 de la Communauté de communes du pays de Tinchebray.

12) Modification des statuts.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2008 a décidé de modifier ses statuts :

→ Modification de l'âge de la politique jeunesse : de 0 à 17 ans au lieu de 4 à 17 ans,

→ Mise en place d'un relais d'assistante maternelle,

→ Les actions d'appui pédagogique et les activités périscolaires relèveront de la compétence communautaire à compter de l'année scolaire 2009-2010,

→ Suppression de la fourniture de désherbant.

Cette proposition est soumise à l'approbation des 11 Conseils municipaux de la Cdc du pays de Tinchebray.

☒ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts et demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

2) Assainissement : Forfait puits et forage



Monsieur le Maire fait part de la nouvelle observation de Monsieur le Sous-Préfet concernant la délibération du 16 septembre 2008 relative à la facturation du traitement des eaux usées déversées dans le réseau public d'assainissement collectif par les abonnés du service, propriétaires d'un puits ou d'un forage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ Fixe les tarifs forfaitaires : de 1 à 4 habitants => 30 m³, au-delà de 4 habitants => 90 m³.

→ Etend l'application du forfait à toute personne s'alimentant totalement ou partiellement à une source qui ne relève pas du service public dans le cas où cette eau générerait un rejet d'eaux usées au réseau collectif.

3) Développement économique :

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre Leteinturier, adjoint chargé des affaires économiques.



31) Zone artisanale " la Plurière "

Les travaux du marché de viabilisation de cette zone sont terminés et ont été réceptionnés le 4 septembre 2008. Deux candélabres ont été posés fin octobre améliorant la sécurité dans le secteur. Face à l'entreprise ACG, une parcelle de 4 500 m² viabilisée est disponible. L'entreprise ACG a déménagé fin août. Les anciens locaux ACG acquis par le cabinet vétérinaire font l'objet d'une levée d'option d'achat. C'était notre dernier atelier relais.

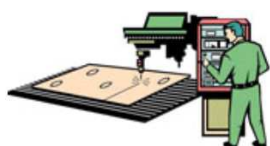
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signé 2 actes notariés le 12 novembre avec l'entreprise ACG concernant la levée d'options sur le crédit bail signé les 5 et 15 avril pour la parcelle ZN 304 et sur le crédit bail signé le 10 février 1997 pour la parcelle ZN 305. L'action de la commune, au travers de la signature de ces crédits-bails, a permis à l'entreprise ACG de prospérer. Elle compte aujourd'hui 70 salariés. On ne peut que féliciter ses 2 chefs d'entreprise Roger Chanu et Christian Garnier qui ont débuté seuls.

32) Zone industrielle avenue Robinson

Dans cette zone, la commune dispose de 2700 m² de terrain. Une convention de mise à disposition de l'ex-atelier Sauvé va être signée avec Patrick Lepeinteur, il pourra installer une structure couverte en toile sur le terrain. Le loyer est fixé à 200 € par mois.

33) Local rue du moulin

Le site dispose d'un lot de bâtiments : 2 d'une surface de 500 m² et 1 d'une surface de 150 m². Méca du bocage y est installée depuis 5 ans.



Les locaux de la rue du moulin sont adaptés pour démarrer une activité : cela permet de mettre le pied à l'étrier avec de faibles charges locatives avant de s'installer dans la zone artisanale. Ces locaux ne seront pas réhabilités, cette zone ayant une vocation à l'habitat.

4) Finances :

41) Piscine Ecole Saint Joseph



Monsieur le Maire fait part de la demande de l'école Saint Joseph qui sollicite une subvention pour l'activité piscine. Le coût global de cet enseignement est de 4 800 €. La dotation par élève de l'école publique est de 9,83 €, il propose de verser la même dotation pour les élèves de l'école privée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une dotation de 816 € pour les 83 élèves bénéficiant de l'activité piscine. La subvention sera versée au profit de l'association de parents d'élèves.

42) Classe de neige Ecole Saint Joseph



Monsieur le Maire fait part de la demande de l'école Saint Joseph qui sollicite une subvention pour la classe de neige qui se déroulera entre le 17 et le 25 janvier 2009 à la Chapelle d'Abondance. La dotation par élève versée par le Département est de 7 € par jour et par enfant, il propose de verser la même dotation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une dotation de 7 € par jour et par enfant soit pour les 16 élèves la somme de 1 008 €.

43) Seuils de poursuite

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les seuils de poursuites après regroupement de toutes les dettes du débiteur auprès de la trésorerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe :



- le seuil de notification des commandements à 30€,
- le seuil des poursuites par voie de saisie des rémunérations à 30€,
- le seuil des poursuites par voie de saisie attribution auprès des établissements bancaires à 130€,
- le seuil des poursuites par voie de saisie attribution (hors établissements bancaires) à 30€,
- le seuil pour les saisies ventes et les autres types de saisies à 130€.
- Dit qu'aucune poursuite contentieuse ne sera engagée pour les restes à recouvrer inférieurs à 30€.

44) Indemnités de conseil



Monsieur le Maire précise que Monsieur Lecapitaine a remplacé Monsieur Desdoits le 1^{er} juillet 2008. Il y a lieu de fixer le taux de l'indemnité de conseil du nouveau receveur municipal à compter de cette date. Les indemnités de conseil que peuvent octroyer les collectivités sont régies par l'arrêté du 16 décembre 1983. Ce texte prévoit que l'indemnité est acquise au comptable pour la durée du mandat. Le Trésor public n'est plus à Tinchebray, il a été regroupé avec celui d'Athis de l'Orne à la Trésorerie de Flers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite le concours du comptable du Trésor, fixe le taux de l'indemnité de conseil à 50 %, dit que l'indemnité sera versée au profit de Monsieur Pascal Lecapitaine, Inspecteur du Trésor.

45) Résultats Comice et Saint Luc



Monsieur le Maire rend compte du bilan financier de ces deux importantes fêtes qui ont remporté un franc succès :

→ Le coût du Comice 2008 pour la commune est de 31 618,29 €. Le temps du personnel mis à disposition de cette animation représente plus de 1 000 heures de travail, soit 14 500 €. Le comice se déroule tous les 8 ans, cela ramène le coût à 3 950 € par an.

→ Les recettes de la Saint Luc 2008 ont produit la somme de 12 328 €, les dépenses se sont élevées à 15 962 € (dont charges de personnel 5 908 €), soit un déficit de 3 634 €.

46) Budget primitif 2009



En préambule, Monsieur le Maire explique que ce budget présente plusieurs nouveautés :

→ D'abord au niveau de sa date d'examen et d'adoption. Le vote du budget à l'automne présente plusieurs avantages : solliciter rapidement les différentes subventions, commencer les travaux et avancer plus vite sur les grosses opérations d'investissement.

→ Deuxième nouveauté : le budget a été élaboré dans une prospective pluriannuelle. Pour Mesdames Porquet et Havas, chargées de faire la prévision à 5 ans, la difficulté portait sur les inconnues (dotation de l'état et bases d'imposition).

→ Troisième nouveauté : le budget a été élaboré de façon collégiale. Les services et les adjoints ont fait remonter les différentes demandes d'investissements.

Puis, il expose que le budget 2009 est bâti dans un contexte incertain. Les dotations de l'Etat sont revues à la baisse (50 000 €) pour anticiper la probable baisse de la population et le produit fiscal attendu est inscrit à l'identique (hors transfert de fiscalité à la Cdc).

De manière globale, la ligne politique est maintenue : maîtrise de la dette, maîtrise du fonctionnement, maîtrise de la fiscalité.

Enfin, il annonce le programme d'investissement ambitieux en mettant l'accent sur 3 dossiers majeurs pour la commune et ses habitants :

→ optimisation des interventions du service technique (nouveaux équipements),

→ réfection de l'avenue Robinson (sécurisation de cette déviation avec ses 3500 véhicules/jour),

→ déménagement de la médiathèque dans un nouveau bâtiment près de la Cyberbase.

Ces deux dernières opérations ne pourront être concrétisées que si des co-financements conséquents sont obtenus auprès de l'Etat, du Conseil général et de l'Europe.



Madame Josette Porquet, adjointe chargée des finances ainsi que Virginie Havas présentent le détail du budget primitif 2009. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 888 795 €. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 176 362,61 €. Le total du budget primitif 2009 est de 4 065 157,61 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le détail du budget et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget des section de fonctionnement et d'investissement pour 2009.

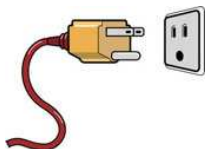
Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de la fiscalité en tenant compte du transfert de compétence périscolaire avec une variation est de - 1.50 % pour un produit fiscal transféré à la Cdc du pays de Tinchebray de 16 754 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux des 4 taxes comme suit :

Taxe d'habitation	11,29 %
Foncier bâti	13,02 %
Foncier non bâti	31,72 %
Taxe professionnelle	7,02 %

47) Véhicule électrique - demande de subvention



Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir un véhicule électrique. Le montant de cet équipement est estimé à 22 223 € HT soit 26 578,71 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir un véhicule électrique, sollicite une subvention auprès de l'ADEME, dit que les crédits sont ouverts au budget 2009, autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

48) Ecole primaire - demande de subvention



Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux de réfection de la salle d'anglais. Le montant des travaux (menuiserie et peinture) est estimé à 17 098,23 € TTC. A cela s'ajoutent les travaux de l'école maternelle éligibles au titre de la DGE 2^{ème} part portant le plan de financement à 30 644,68 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réaliser l'opération, sollicite une subvention la plus élevée possible au titre de la DGE 2^{ème} part 2009, dit que les crédits sont ouverts au budget 2009 et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

49) Boulodrome - demande de subvention



Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser la deuxième tranche de travaux du boulodrome. Le montant des travaux est estimé à 11 810,36 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réaliser l'opération, sollicite une subvention exceptionnelle la plus élevée possible, dit que les crédits sont ouverts au budget 2009 et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2008

22 membres du Conseil Municipal étaient présents, Patricia ROCHELLE absente avait donné pouvoir à Christophe LECORDIER.

1) GCO - indemnisation :



Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise GCO a résilié le contrat de location de l'atelier rue du moulin le 25 août 2008. En 2003, lors de son installation dans les locaux de la commune, l'entreprise a été contrainte de réaliser des travaux de mise aux normes électriques pour poursuivre son activité. En 2004, un accord avait été convenu entre le Maire et Monsieur Gallier pour que la commune dédommage l'entreprise lors de sa cessation d'activité.

Monsieur Gallier sollicite le remboursement des travaux dont les factures s'élèvent à 6 678,55 € HT.

Pour éviter un précédent, Monsieur le Maire précise que GCO ne pouvait exploiter sans ces travaux lors de son installation. Pour les autres entreprises le problème ne se posait pas. Puis il propose de dédommager l'entreprise entre 2 000 et 3000 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté 2 000 € (5 voix), 2 500 € (14 voix), 3 000 € (4 voix), fixe l'indemnité compensatrice pour les investissements électriques réalisés par l'entreprise GCO à 2 500 €.

2) Achat immeuble Grande Rue :

Monsieur le Maire rend compte de son entretien avec Monsieur Michel Rohée et d'un potentiel repreneur pour le fonds de commerce de boucherie. Le problème se pose pour les murs, car le repreneur n'a pas la capacité financière d'acquérir les murs.

Pour que l'opération puisse se faire la commune pourrait être candidate pour l'achat des murs. Ce n'est pas la vocation de la commune, mais il s'agit de soutenir un futur artisan boucher en lui proposant un crédit bail et l'aider à mettre le pied à l'étrier.



L'immeuble est vendu 45 000 € et quelques travaux sont à prévoir pour créer un sas entre le laboratoire et la boutique (entre 15 000 et 20 000 €). La commune prend les murs et les travaux à son compte, fixe le loyer sur la totalité pour une durée de 15 ans, le repreneur devient propriétaire à la fin du crédit bail. Les Tincebrayens conservent ce commerce de proximité sans rupture d'activité et avec transmission du savoir-faire actuel. Une subvention au titre du FISAC peut être sollicitée en défendant le dernier service de ce type sur la commune.

S'agissant de la compétence, l'habitat est communal et le commerce est communautaire, il faut donc demander l'autorisation à la CDC du pays de Tincebray de déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de faire l'acquisition de l'immeuble cadastré sous le n° AB 314 d'une contenance de 2a45ca appartenant à Monsieur Michel Rohée,
- accepte le prix de vente fixé à 45 000 € hors frais d'actes et honoraires,
- inscrit une clause suspensive précisant que l'achat des murs est lié à la vente du fonds de commerce de la boucherie,
- autorise le Maire à signer les actes à intervenir auprès de l'Etude de Maître Sainte Beuve, notaire à Tincebray,
- autorise le Maire à signer le crédit bail avec le futur repreneur,
- sollicite auprès de la Communauté de communes une délégation à la commune de la maîtrise d'ouvrage,
- autorise le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre,
- donne pouvoir au Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier,
- charge le Maire de solliciter le maximum de subventions pour cette opération,
- inscrit au budget 2009 en section d'investissement les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération : en dépenses au compte 2115 la somme de 80 000 € et en recettes au compte 1641 la somme de 80 000 €.

3) Questions diverses :



31) Acquisition d'un projecteur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil général a notifié une subvention de 4 515 € et que le Conseil régional a accordé une subvention de 3 010 € soit 50 % de co-financement pour l'achat d'un nouveau projecteur à la salle Augustin Garnier. L'installation est programmée pour fin janvier 2009.



32) Thèse Mme Arruti

Docteur en histoire moderne, Madame Suzanne Arruti a effectué un travail remarquable pendant 10 années, ses recherches ont porté sur la démographie dans le bocage normand et sur Tincebray en particulier entre 1690 et 1836. Elle remettra officiellement sa thèse à la médiathèque le 26 décembre prochain.



33) Signalisation

Il est demandé un passage protégé sur la route de Domfront en face du chemin des Bourreliers. Cette signalisation est prévue. Des travaux de peinture sont programmés, ils seront réalisés dès que les conditions climatiques le permettront (Boulevard du Nord, Grande Rue...)

Le Conseil général a été saisi pour renforcer la signalisation au pont Notre Dame et interdire aux poids lourds de s'engager vers le centre ville.

34) Centre ville

Le choix de poser ou non des bornes minutes devant les magasins a été fait en concertation avec les commerçants. C'est pourquoi tous les magasins ne sont pas desservis.

Il est demandé l'installation de bancs sur la place Saint Rémi. Monsieur le Maire évoque le projet d'installation d'une terrasse en harmonie avec le centre historique.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2009

21 membres du Conseil Municipal étaient présents, Jean TANCRAÏ et Yves BRARD absents avaient respectivement donné pouvoir à Pierre LETEINTURIER et Josette PORQUET.

Cette séance est une première car les internautes ont pu pour la première fois suivre (en partie ... en raison d'impondérables d'ordre technique) la séance du Conseil municipal en direct sur le Blog www.jerome.nury.fr

1) Développement économique :



11) Travaux local ex-Lemoine.

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre Leteinturier, adjoint chargé du commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

Jérôme Tison, " designer " installé à l'étage de l'ancienne mairie souhaite étendre son activité à compter de 2009 et réaliser le mobilier urbain qu'il conçoit.

La commune peut mettre à disposition le bâtiment " ex-Lemoine " (100 m²) situé Rue du Moulin et pour lequel quelques travaux, dont le montant s'élève à 12 381.78 € TTC, sont nécessaires avant mise en location..

Monsieur le Maire précise que c'est une bonne nouvelle pour la commune de voir l'extension de l'activité Caméléon design et l'éventuelle création de 1 ou 2 emplois. Le montant du loyer sera fixé par arrêté et augmentera progressivement pour intégrer le coût de l'aménagement : 200 € la 1^{ère} année ; 275 € la 2^{ème} année ; 375 € la 3^{ème} année ; 475 € la 4^{ème} année et 575 € la 5^{ème} année.

Monsieur Benoît Rault intervient et demande si des travaux de réfection de la toiture sont envisagés sur le local abritant Méca du bocage. Monsieur le Maire précise qu'une demande de devis a été sollicitée pour réparer la couverture et que les bâtiments et la cour seront débarrassés des matières entreposées par l'entreprise Dubois. Enfin, lors de fortes pluies la cour est inondée, il est prévu que les services techniques interviennent pour dévier les écoulements des eaux pluviales vers la rue.



12) Travaux immeuble boucherie.

Le commerce de la boucherie du centre ville a trouvé un acquéreur. C'est un jeune professionnel dynamique qui va jouer sur la qualité et la proximité. En quelques semaines le changement de boucher s'est fait en douceur tout en conservant la continuité du service.

Monsieur le Maire rappelle que conserver un boucher dans le centre ville est aussi important pour les autres commerces, cela permet de garder la clientèle dans le centre. Puis il donne la parole à Pierre Leteinturier :

La commune a fait l'acquisition de l'immeuble abritant la boucherie (245 m²) et s'est engagée à réaliser les travaux nécessaires à la reprise d'activité. Le montant des travaux de démolition, reconstruction et d'électricité s'élève à 20 802.61 € TTC, portant le total de l'opération avec l'acquisition et les frais de notaire à 67 302.61 €. L'acte d'achat de l'immeuble ainsi que le bail sur la base d'un loyer mensuel de 360 € ont été signés le 11 février. Lorsque les travaux seront terminés et les subventions (FISAC et DDR) notifiées, un crédit bail d'une durée de 15 ans sera signé avec Monsieur Chaperon en tenant compte de toutes les dépenses et charges liées à cette opération.

2) Population, habitat :

21) Données du recensement.

Courant décembre, l'Insee a transmis les chiffres officiels du recensement de la population :

Année	1999	2009	Évolution	
Population totale	3092	2799	-293	-9,5%
Population municipale	2891	2681	-210	-7,3%

→ Par anticipation de cette baisse prévisible, les dotations inscrites au budget 2009 ont été diminuées de 10 %.

→ Dans l'Orne, toutes les villes (Flers, Argentan...) souffrent de cette baisse au profit des communes périphériques soumises au règlement général d'urbanisme et ayant une fiscalité moins élevée.

→ Le plan d'occupation des sols applicable sur la commune ne favorisait pas la restauration du patrimoine ancien, le nouveau plan local d'urbanisme mis en place en mars 2008 autorise les restaurations sans restrictions particulières. Pendant que les communes environnantes investissaient dans les lotissements et revendaient des parcelles à perte, Tinchebray s'occupait du développement économique et de l'emploi.

Il s'agit maintenant de réagir afin de mettre un terme à cette baisse démographique :

→ Se tourner vers les jeunes ménages pour offrir les services dont ils ont besoin (ouverture de la micro-crèche, mise en place du RAM).

→ Se tourner vers les jeunes en les incitant à venir résider sur la commune (projet de réhabilitation du foyer de jeunes travailleurs en partenariat avec ALTHEA). Une enquête est actuellement réalisée par ALTHEA pour voir combien de logements seraient utiles (c'est le CCAS qui est porteur du projet).

→ Mettre en place 2 actions fortes pour dynamiser la politique de l'habitat :

- La première : tirer profit du nouveau PLU, réhabiliter le patrimoine ancien et recenser les parcelles constructibles (une commission sera chargée de ce recensement).



- La seconde action consiste à booster le lotissement de la Bichetière, propriété du lotisseur privé SOFIAL. Une demande de permis de lotir modificatif est en cours d'instruction pour diviser les 36 lots en deux tranches. La première tranche de 18 lots pourra bénéficier de " *Pass foncier*". Le prix des parcelles, entre 40 et 42 € le m² est fixé en fonction de l'emplacement.



Pass foncier : Monsieur le Maire informe que la loi portant engagement national pour le logement en date du 13 juillet 2006 a institué un prêt à taux zéro majoré pour les primo accédants dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond et qui acquièrent un logement neuf et ce, sous réserve de l'intervention d'une ou plusieurs collectivités locales. Cette majoration concerne les offres de prêts émises entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2010.

Cette même réglementation a inséré dans l'ordonnancement juridique un autre mécanisme d'aide à l'acquisition, à savoir le " *Pass foncier*". Le dénominateur commun de ces 2 aides est la nécessité d'obtenir une aide d'une collectivité locale afin de pouvoir les obtenir.

Ce dernier dispositif est géré par l'Etat et le 1% au logement. Il permettra aux familles d'accéder à la propriété et de payer dans un premier temps la construction de la maison par un emprunt, puis quand le règlement de la maison sera terminé le propriétaire aura le choix de lever ou non l'option d'achat sur le terrain. Les travaux bénéficient d'une TVA à 5.5 % et la collectivité verse une prime dont le montant est lié à la charge de la famille. L'Orne disposera de 60 à 70 " *Pass fonciers* " et Tinchebray en a réservé 6.

Le Conseil municipal, après exposé du maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité la mise en place de 6 subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du « *Pass foncier* ». Le montant de la subvention est de 3000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur à 4 et de 4000 € si le nombre d'occupants du logement est au moins égal à 4. Il sollicite également une demande de prise en charge de 50 % du montant total attribué auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance.



Convention SAFER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAFER peut, par convention avec les collectivités, apporter son concours technique aux collectivités territoriales et être chargée notamment de mettre en œuvre et suivre les politiques foncières en zone rurale et périurbaine. La SAFER réalise une veille foncière, établit une analyse préalable, constitue des réserves foncières et apporte son concours technique auprès de la commune pour les acquisitions et/ou échanges.

En plus des coûts fixes annuels calculés en fonction des mutations sur la commune s'ajoute le coût des missions et ce, en fonction du nombre de documents établis et du montant des transactions. En ce qui concerne la rémunération de la SAFER sur les promesses de vente, les frais sont établis comme suit :

- 6 % HT, pour la tranche de 0 à 100.000 €
- 5 % HT, pour la tranche de 100.001 à 150.000 €
- 4 % HT, pour la tranche supérieure à 150.000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la SAFER.

3) Travaux et équipement :



31) Cimetière : reprise des concessions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procédure de reprise de terrains non concédés arrive à son terme. Lors de sa séance du 28 juin 2004, le Conseil municipal avait délimité le périmètre avec 190 sépultures concernées. Conformément au Code général des collectivités territoriales, l'enquête a été portée à la connaissance des habitants par voie d'affichage, presse et courriers. Quelques familles ont émis le souhait de racheter une concession et exhumer les corps.

Pour les travaux de reprises, une consultation auprès de 3 entreprises de pompes funèbres a été lancée. Les établissements Gauquelin ont été retenus pour un montant de 10 450 € TTC. Les travaux débuteront courant mars, les exhumations auront lieu en présence d'un agent assermenté (Maire, adjoint ou policier municipal).

Pour ce qui est des concessions cinquantenaires et perpétuelles, il y a lieu d'engager une nouvelle procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.



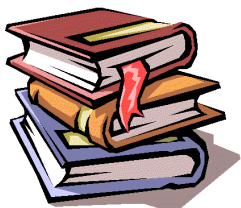
32) Rue Robinson : avancement des travaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Cabinet SODEREF a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 58 604 € TTC sur la base d'un montant total estimé de l'opération à 1 117 279.88 € TTC (terrassement et voirie : 434 480 € - effacement des réseaux : 290 860 € - éclairage public : 108 815 € - aménagement paysager : 15 100 € - divers et imprévus : 84 925.50 €).

Cette opération est indispensable compte tenu de l'état de la voirie. Elle vient en prolongement des travaux de l'entrée de ville pour apporter l'éclairage, amender l'accessibilité aux piétons et aux véhicules, améliorer l'esthétique et renforcer l'attractivité de cette zone. Le montant des travaux est considérable, il faut se poser la question de la nécessité d'effacer le réseau moyenne tension (176 000 € HT).

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu du Conseil général la prise en charge de la bande de roulement et de la structure voirie lourde à hauteur de 200 000 €. Puis, il donne la parole à Christophe Lecordier, adjoint chargé des travaux. Ce dernier fait part de l'avancement des travaux (relevés topo et avant projet en cours). La consultation permettrait un début de travaux vers la mi-juin, la durée prévisible du chantier est de 7 mois. Une réunion publique sera organisée pour informer la population et les riverains avant démarrage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, arrête le plan de financement des travaux à la charge de la commune à 569 580 € HT (maîtrise d'œuvre et imprévus compris) et sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la DGE, du Conseil général au titre du FAL, du SDCEO et EDF pour effacer les réseaux ainsi qu'une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible sur l'ensemble du projet.



33) Médiathèque : avancement du dossier et subventions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre. Puis il donne la parole à Jean-Pierre Anger, adjoint chargé de la culture.

Monsieur Anger rappelle que la bibliothèque existe depuis 1984. Transformée en médiathèque en 2001, elle dispose de 10 000 ouvrages et 2000 supports audio et vidéo. Le projet consiste à installer la médiathèque sur 400 m² près de la Cyberbase et ainsi créer un véritable pôle culturel où les moyens seront mutualisés.

Puis il fait part du résultat de la consultation : 6 dossiers ont été demandés et 3 offres sont arrivées dans les délais. C'est le cabinet l'Atelier de Tinchebray qui a été retenu avec un taux de rémunération à 9 %. Le choix portait sur 4 critères (40 % pour la composition de l'équipe, 20 % pour les références, 20 % pour le calendrier et 20 % pour la rémunération). Le début des travaux est prévu en septembre 2009.



34) Presbytère : remplacement de fenêtres.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger Chancerel, chargé des travaux du presbytère.

Monsieur Chancerel informe l'assemblée que des travaux sont prévus dans la cuisine (remplacement de menuiseries extérieures, travaux de peinture et revêtement de sol). L'entreprise Licin a été retenue pour la pose des fenêtres pour un montant total de 1 058.17 € TTC.

4) Finances du service assainissement :

41) Vote du compte administratif 2008.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette Porquet, adjointe aux finances qui donne lecture du détail du compte administratif 2008 :



Rubriques	Section exploitation	Section investissement
Recettes 2008	83 318.09 €	154 791.55 €
Dépenses 2008	45 796.11 €	127 760.97 €
Résultat exercice 2008	37 521.98 €	27 030,58 €
Résultat clôture 2007	54 786.25 €	- 56 697,75 €
Résultat cumulé fin 2008	92 308.23 €	-29 667.17 €
Résultat global	62 641,06 €	

Monsieur le Maire se retire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2008 du service assainissement.

42) Vote du compte de gestion 2008 :

Madame Porquet présente le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par Monsieur Lecapitaine, trésorier. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2008.

43) Affectation du résultat 2008 :

Le Conseil municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 92 308.23 €, décide de l'inscrire à l'excédent reporté en section de fonctionnement.

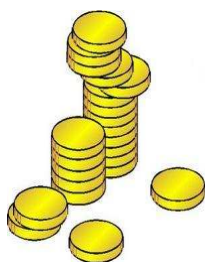
44) Vote du budget 2009 :

Madame Porquet présente le détail du budget équilibré en dépenses et recettes d'exploitation s'élevant à 175 991,23 € et en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 104 350,17 € soit un total pour le budget primitif de 280 341,40 €. Le Conseil municipal, après avoir entendu le détail du budget et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget en sections d'exploitation et d'investissement pour l'exercice 2009.

5) Finances de la commune :

51) Vote du compte administratif 2008.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette Porquet, adjointe aux finances et à Virginie Havas qui donnent lecture du détail du compte administratif 2008 :



Rubrique	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes 2008	2 273 281.23 €	1 582 716.73 €
Dépenses 2008	1 434 250.79 €	1 907 112.63 €
Résultat exercice 2008	839 030.44 €	-324 395.90 €
Résultat clôture 2007		- 470 550.11 €
Résultat cumulé fin 2008	839 030.44 €	-794 946.01 €
Résultat global	44 084,43 €	

Monsieur le Maire se retire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2008 de la commune.

52) Vote du compte de gestion 2008 :

Madame Porquet présente le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par Monsieur Lecapitaine, trésorier. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2008.

53) Affectation du résultat 2008 :

Le Conseil municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 839 030.44 €, décide d'inscrire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 794 946,01 € et à l'excédent reporté en section de fonctionnement la somme de 44.084,83 €.

54) Remboursement réparation plan d'eau :

Monsieur le Maire fait part du courrier du Président de la Gaule Tincebrayenne relatif aux travaux de réfection du plan d'eau. Il donne ensuite la parole à Monsieur Daniel Decosse, adjoint chargé des associations.



Monsieur Decosse précise que la vidange du plan d'eau est réalisée environ tous les 5 ans. Des travaux de colmatage de la digue étaient nécessaires, l'association a profité de la vidange pour effectuer les réparations. Le montant des travaux s'est élevé à 709.23 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 710 € à l'association.

55) Tarifs vacations :



Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de l'Orne relatif à l'évolution de la législation funéraire. La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 encadre de façon plus précise les vacations funéraires. Actuellement la vacation est de 15 €. Le montant unitaire des vacations doit s'établir entre 20 et 25 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le tarif de la vacation funéraire à 20 €.

6) Questions diverses :



61) Entretien de la ville.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du nouveau dispositif de nettoyage. Toutes les rues de la ville seront régulièrement entretenues : le centre historique toutes les semaines et les quartiers entre 2 et 3 fois par an. S'il est vrai que le centre ville n'a pas toujours été parfaitement nettoyé ces dernières semaines, ce nouveau calendrier de balayage devrait répondre aux attentes des riverains.

Toutefois, il est important que les habitants fassent de leur côté preuve de civisme en sortant les poubelles dans les créneaux horaires définis par le SIRTOM Flers-Condé, en jetant les papiers dans les poubelles, en utilisant les Toutounet ...

62) Entrée de ville - signalétique.

Les élèves du lycée l'Espérance ont travaillé sur le projet de signalétique du giratoire de l'entrée de ville. Les membres du Conseil municipal ont émis quelques observations (manque de couleur, perspective aplatie ...). S'agissant de l'image forte à donner sur l'histoire et le passé industriel de la ville, de nouvelles propositions vont être présentées et feront l'objet d'une prochaine discussion.

63) Mardi rando.

La randonnée d'été programmée par la maison du pays de Tinchebray aura lieu le 7 juillet 2009. Le circuit " vers la roche au diable " est long de 7 km, le point de rendez-vous est fixé à 20h00 Place Saint Rémi.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

20 membres du Conseil Municipal étaient présents, Gérard LEMARCHAND et Yves BRARD absents avaient respectivement donné pouvoir à Dominique DURAND et Daniel DECOSSE, Jean TANCRAÏ absent était excusé.

Les internautes ont pu suivre la séance du Conseil municipal en direct sur le blog www.jerome.nury.fr.

La transmission n'a pas été cette fois interrompue, il reste à en augmenter la qualité en optimisant le débit.

1) Avenue Robinson :



La commission des travaux s'est réunie le 21 mars pour prendre connaissance de l'avant projet sommaire proposé par le bureau d'étude SODEREF. Le but de l'aménagement est de sécuriser les piétons et de rendre esthétique cette voie.

Monsieur le Maire a obtenu du Conseil général 200 000 € pour la prise en charge totale de la bande de roulement en voirie lourde.

Monsieur Christophe Lecordier, adjoint chargé des travaux, informe des modifications suggérées sur l'avant-projet par la commission des travaux et présente, en conséquence, le projet du futur aménagement de l'avenue Robinson réalisé par SODEREF tenant compte des observations de la commission :

- Création d'un dégagement pour les véhicules allant sur Vire,
- Création d'un arrêt de bus sécurisé,
- Création de places de parkings,
- Création d'une allée piétonne sur toute la longueur de la voie,
- Création de places de stationnement pour les allées et venues dans les entreprises (poids lourds et véhicules commerciaux),

- Sécurisation de l'accès à la rue du clos Coury,
- Effacement des réseaux basse tension, haute tension (option) et du transformateur,
- Bouclage du réseau d'alimentation en eau potable.

Ces travaux nécessitent l'acquisition de terrains, une dizaine de propriétaires est concernée.

Monsieur le Maire souhaite lancer les consultations auprès des entreprises et mener les négociations avec les propriétaires dès maintenant. Le moment idéal pour le démarrage des travaux est le mois d'août pour déranger le moins possible les entreprises, la durée des travaux est estimée entre 4 et 8 mois en fonction des conditions climatiques. La circulation se fera avec la mise en place de feux alternés.

La première estimation faite par le cabinet SODEREF à 1 000 000 € est réaliste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- prend acte du projet d'aménagement,
- sollicite le FAL auprès du Conseil Général sur la base de 54 798.10 € HT pour l'arrêt de bus,
- sollicite les subventions auprès du SDCEO et EDF sur la base d'une dépense de 318 981.75 € TTC pour les effacements de réseaux y compris le transformateur,
- demande à Monsieur le Maire d'entamer les négociations auprès des propriétaires riverains,
- charge le Maire de lancer le dossier de consultation des entreprises.

2) Médiathèque :



Le cabinet l'Atelier qui assure la maîtrise d'œuvre de la future médiathèque a remis une première esquisse. Il existe beaucoup d'inconvénients si l'on conserve le bâtiment actuel (couverture amiante, charpente métallique, murs porteurs, mezzanine sur dalle béton, éclairage naturel limité ...). Le projet doit s'inscrire dans une démarche de type " Très Haute Protection Environnementale " pour bénéficier d'un maximum de subventions. L'étude technique pour obtenir ce label est estimée à 5 980 € TTC.

Le maître d'œuvre prépare le chiffrage de l'opération qui sera présenté lors de la prochaine séance. Le calendrier prévoit un démarrage des travaux en fin d'année.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Anger, adjoint chargé des affaires culturelles. Il présente la première esquisse du cabinet l'Atelier.

La nouvelle médiathèque disposera d'une surface de 320 m² (surface doublée) disposant :



- Accueil du public,
- Espace livres doublé (de 10000 à 20000 exemplaires),
- Consultation de périodiques,
- Bornes de téléchargement,
- Espaces enfants (consultation et contes),
- Espace CD et DVD,
- Bureaux de travail.

Certains espaces seront partagés avec la cyberbase de façon à mutualiser les moyens. Une enveloppe de 518 000 € a été ouverte au budget 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'étude THPE et à ouvrir les démarches pour obtenir des subventions et avancer vers l'avant projet détaillé.

3) Finances de la commune :

31) Tarifs de location des salles :

La commission " associations " s'est réunie le 18 mars pour étudier les tarifs de location des salles Jean Monet et de l'ancienne mairie. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Decosse, adjoint chargé des associations, qui rend compte des travaux de la commission

311) Ancienne mairie :

Tarif week-end (vendredi 14h00 au lundi 9h00) ou jour férié (veille 14h00 au lendemain 9h00) :

<u>Locataire</u>	<u>location</u>	<u>charges</u>
Commune	110 €	40 €
Hors commune	140 €	40 €

Tarif journée en semaine (hors jour férié) à partir de 9h00 :

Commune.....	80 €	20 €
Hors commune.....	120 €	20 €

Location pour un vin d'honneur

Commune.....	50 €
Hors commune.....	80 €



312) Salle Jean Monet :

Tarif week-end (vendredi 14h00 au lundi 9h00) ou jour férié (veille 14h00 au lendemain 9h00) :

Type de locataire	avec cuisine	sans cuisine
Particulier commune ou 1 ^{ère} location du personnel	440 €	300 €
1 ^{ère} location association commune.....	230 €	140 €
Association commune ou 1 ^{ère} location association canton.....	450 €	350 €
Autres.....	800 €	680 €

Tarif journée en semaine (hors jour férié) à partir de 9h00 :

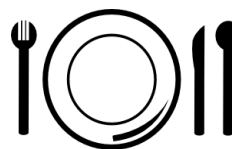
Particulier commune ou 1 ^{ère} location du personnel	320 €	180 €
1 ^{ère} location association commune.....	110 €	90 €
Association commune ou 1 ^{ère} location association canton.....	250 €	200 €
Autres.....	680 €	540 €

A ces tarifs de location viennent s'ajouter :

Charges fixes.....50 €

Caution.....800 €

La consommation électrique sur relevé de compteur.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de location des salles Jean Monet et de l'ancienne mairie comme présentés ci-dessus,
- Dit que les nouveaux tarifs sont applicables aux contrats de locations signés à compter du 1^{er} avril 2009.

32) Régie de la bibliothèque :

TINCHEBRAY
1106 - 2006

ACTES DU COLLOQUE DE TINCHEBRAY
(28 - 30 SEPTEMBRE 2006)

sous la direction de Véronique GAZEAU et Judith GREEN



Le Pays bas normand a édité un livre reprenant les actes du colloque présentés en septembre 2006 à l'occasion du 900^{ème} anniversaire de la bataille de Tincebray : " Tincebray 1106-2006 " actes du colloque de Tincebray (28-30 septembre 2006) sous la direction de Véronique Gazeau et Judith Green.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick Hergault, conseiller délégué chargé du patrimoine. Ce dernier rend compte de l'intervention du 14 mars à la salle Augustin Garnier de Madame Véronique Gazeau lors de la présentation du nouvel ouvrage du Pays bas-normand, en présence d'une centaine de personnes. L'ouvrage de qualité relate la courte mais décisive bataille de Tincebray entre deux des fils de Guillaume le Conquérant.

La commune de Tincebray a fait l'acquisition de 200 exemplaires de cet ouvrage. Il y a lieu de fixer le prix du livre qui sera vendu par la régie de la bibliothèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à 36 € le tarif de cet ouvrage.

33) Le Moulin sous la tour :

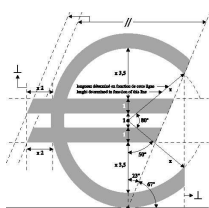
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 octobre 2005 a décidé de mettre en vente le " Moulin sous la tour " pour un prix fixé à 30 000 € net vendeur. Maître Sainte Beuve conseille une vente à la bougie avec un prix de départ à 15 000 €. S'agissant de terrains non constructibles, seule une restauration des immeubles existants pourra être opérée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide la vente des parcelles cadastrées sous les n° AD 411 et AD 249 d'une contenance respective de 359 m² et 1414 m² et d'une partie de la parcelle référencée AD 415,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'avis des domaines,

- Fixe le prix de départ à 15 000 €,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à cette cession.

34) Décision modificative :



Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal lors du vote du budget primitif a prévu une baisse de la dotation forfaitaire de 10 % alors qu'elle n'est que de 7.50 % et a reconduit les taux d'imposition sur les bases de calcul 2008 alors que les bases fiscales 2009 ont augmenté. Il donne la parole à Madame Josette Porquet, adjointe aux finances. Elle précise qu'il y a lieu d'ajuster le budget au vu des éléments connus maintenant et propose les inscriptions suivantes :

En section de fonctionnement : + 95 066.43 €

En dépenses	En Recettes
au compte 6065..... 2 800.00 €	au compte 002 44 084.43 €
au compte 6748..... 24 000.00 €	au compte 7411 31 158.00 €
au compte 65735 12 000.00 €	au compte 7311 19 824.00 €
au compte 678 - 280 943.75 €	
au compte 61522..... 337 210.18 €	

En investissement : + 667 643.72 €

En dépenses	En recettes
au compte 001..... 794 946.01 €	au compte 1068 794 946.01 €
au compte 2313-130 20 000.00 €	au compte 10223 11 996.67 €
au compte 205-86 10 000.00 €	au compte 1322-109 3 010.00 €
au compte 2313-161..... - 230 000.00 €	au compte 1328-163 - 21 221.70 €
au compte 2313-178 21 000.00 €	au compte 1321-163 70 000.00 €
au compte 1328-163 21 221.70 €	au compte 1641-161 - 142 160.73 €
au compte 2313-142 3 100.00 €	au compte 1641-163 - 48 926.53 €
au compte 020 25 645.01 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

4) Personnel :



Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de créer 2 postes d'adjoint technique pour faire face aux besoins saisonniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- Créer 2 postes d'agent technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2009,
- Fixer la durée hebdomadaire à 35 heures,
- Préciser que les crédits sont ouverts au budget,
- Autoriser le Maire à procéder au recrutement des agents saisonniers.

5) Questions diverses :

51) Ecoles



Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'annonce d'une fermeture de classe à l'école publique de Tinchebray pour la rentrée 2009-2010. Il a demandé à Madame l'Inspectrice d'Académie et à Monsieur l'Inspecteur de Circonscription de procéder à un comptage à la rentrée avant de prendre la décision de fermeture, le nombre d'inscription en baisse de 7 élèves pouvant varier en fonction des arrivées sur la commune. L'accueil des élèves en très petite section se fera dans le cadre de la loi : une seule rentrée en septembre pour les enfants nés en 2006. Les enfants nés en 2007 seront inscrits sur liste d'attente, ils seront accueillis dans l'ordre de naissance au vu des places disponibles.

Il précise que 30 000 € de travaux sont inscrits au budget de la commune et que la Communauté de communes du pays de Tinchebray prévoit l'acquisition du mobilier pour la salle restaurée.

A L'école élémentaire, le mur a été restauré, l'arbre a été coupé, un amphithéâtre va être créé. L'école maternelle va être équipée de 16 ou 17 cycles (scooter et scooty 2 roues, tricycle, roly et top bike).

Il donne la parole à Madame Françoise Choubrac, adjointe à l'enfance et à la jeunesse qui détaille le programme de travaux sur les 2 sites. Les menuiseries extérieures des classes de petite et moyenne section vont être remplacées. La classe d'anglais et le couloir de cette classe vont être rénovées. La consultation auprès des entreprises est lancée. Les réponses sont attendues pour le 15 avril.

Il donne la parole à Messieurs Patrick Hergault et Dominique Cailly qui évoquent le projet de construction de l'amphithéâtre par les services techniques.

Enfin, il donne la parole à Isabelle Lorgeoux qui rend compte de la journée festive et très réussie autour du 150^{ème} anniversaire de l'école privée. L'équipe enseignante s'est complètement investie pour cette manifestation. De nombreux anciens élèves sont venus partager ce moment de convivialité.



52) " Tinchebray plage " :

Comme l'an dernier, un parc de loisirs va être installé avec une plage et une dizaine de jeux gonflables avec la possibilité de se restaurer sur place. L'animation et l'encadrement seront assurés par JM prestations à Vire pour un coût de 4 000 € HT.

53) Presbytère :

Monsieur Roger Chancerel fait part à l'assemblée que les travaux de restauration de la cuisine du Presbytère vont commencer la première semaine d'avril.



54) Carrefour du Lion d'Or :

Madame Isabelle Lorgeoux dit que des pigeons polluent l'environnement de la Chapelle Saint Rémi. Les pigeons nichent dans des locaux désaffectés au carrefour du Lion d'Or. Monsieur Patrick Hergault fait part des moyens qui pourraient être utilisés pour limiter la colonie (tir, capture, effarouchement, stérilisation, ...).

54) Pass Foncier :

Madame Patricia Rochelle demande si le Pass foncier a trouvé des acquéreurs. La société SOFIAL a lancé la promotion du dispositif auprès des constructeurs. Des retours positifs sont attendus au cours du second semestre.

55) Circulation et piétons :

→ Madame Virginie Havas précise qu'il y aurait lieu de déplacer le passage pour piétons situé en dessous de la gendarmerie ou d'enlever quelques plantations devant le passage.

→ Monsieur Benoît Rault rappelle que certains véhicules ne tiennent pas compte de la nouvelle signalisation dans la zone industrielle. Les véhicules venant de Vire tournent à gauche pour se rendre à la déchetterie ou chez Agrial alors que le tourne à gauche est interdit (voir page 18).



56) Prévention routière :

Monsieur Alain Chanat fait part des 4 grands thèmes retenus dans le cadre de l'organisation du programme de sensibilisation à la sécurité (secours, 2 roues, alcool et drogue, l'après accident). La soirée code est fixée au mardi 26 mai à 20 h 00 précises à la salle Augustin Garnier.

ÉTAT CIVIL 2008

NAISSANCES :



BIZÉ Mathis	04/07/2008
GALLAIS-MADELAINE Gabriel	14/07/2008
DUCREUX Kéo	16/07/2008
DELAUNAY Mathis	01/08/2008
DE PAUW Clément	10/08/2008
DEGRENNÉ Lélia	14/08/2008
JAHOUÉL Melyna	22/08/2008
ALLAYS-BOULAN Chloé	01/09/2008
LECORDIER Robin	05/10/2008

MOULIN Kalie	08/02/2008	GUILLEMETTE Axel	12/10/2008
BOUTROIS Donys	20/02/2008	DIOT Lou-Anne	15/10/2008
MAUDUIT Inès	29/02/2008	LE MOLAIRES Naël	16/10/2008
SAHRAOUI-TISSERAND Shaiïia	10/03/2008	LABAUME Léo	12/11/2008
LHERMITTE Estéban	21/03/2008	LECONTE Maddie	13/11/2008
POISNEL Alizée	19/04/2008	NURY Paolo	01/12/2008
JOVIN Elliot	22/04/2008	DOUESNARD Maxence	06/12/2008
DOURY Tylyan	08/05/2008	POCHON Charlotte	08/12/2008
LEMOINE Emma	25/05/2008	MOREL Ceylian	21/12/2008
DEVANT Hugo	28/06/2008		

MARIAGES :		23/02/2008	SAUVE Sylvain	JOUENNE Lydia
		31/03/2008	CAUMONT Gérard	BRAULT Sylvie
		31/05/2008	PELLUET Ludovic	SALLENT Angélique
		21/06/2008	LETOUZÉ Philippe	HARNIEH Paméla
		21/06/2008	LEROY Jean-Philippe	LEFEVRE Sonia
		12/07/2008	LEGRIX Jean-Paul	LECARDONNEL Stéphanie
		26/07/2008	LADINE Thierry	FOLEST Arielle
		02/08/2008	AUMONT Mickaël	RENAUD Stéphanie
		09/08/2008	AUBERT Thierry	DROULLON Caroline
		23/08/2008	SUARD Mickaël	LECORDIER Géraldine
		25/10/2008	LECONTE Olivier	LEGRAND France
		20/12/2008	LEFEUVRE Jean-Pierre	PIERROT Janine

DÉCÈS :		TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS :	
HEUDE CHÉNEL Mathilde	04/01/2008	BAZIN Marie-Louise	07/01/2008
FOULON BERNARD Denise	07/01/2008	MAURICE Michel	19/02/2008
GUYARD DUFAY Juliette	18/01/2008	JULIENNE Robert	06/03/2008
LEGOT LELIÈVRE Denise	26/01/2008	LEFEVRE Roger	08/04/2008
LEPROVOST Marcel	09/02/2008	MOREL Claude	18/04/2008
OGER Sébastien	15/02/2008	MICHEL René	02/05/2008
BERTHOUT MOULIN Claire	18/02/2008	LECOCQ JULIENNE Marie-Thérèse	07/07/2008
DROULON Fernand	19/02/2008	OSMOND Eugène	20/07/2008
POULAIN HAMARD Berthe	29/02/2008	LEVIEIL Roger	20/07/2008
LECONTE PATARD Louise	12/03/2008	RENAUD Michel	24/07/2008
LEMOINE André	15/03/2008	GARNIER HOUËL Thérèse	27/07/2008
DUCREUX Didier	07/04/2008	CATHERINE LEROUX Huguette	01/08/2008
BRARD GAUDEMER Renée	25/04/2008	MAURICE Georges	05/08/2008
HAMEL Lucien	10/05/2008	JOUAULT DUCREUX Lucienne	07/08/2008
MARIE DENIS Hélène	23/05/2008	CHENU René	14/08/2008
POTTIER André	25/05/2008	BROUT Michel	01/09/2008
PACEY Ariette	10/06/2008	EON PRODAULT Lucienne	08/09/2008
BAILLARD GANDON Raymonde	17/06/2008	PLIHON Patrick	10/09/2008
ABALAIN Didier	11/07/2008	QUÉRUEL André	01/09/2008
LABBÉ RENARD Marie	18/07/2008	DURAND ROUSSEL Thérèse	02/10/2008
AUBINE Bernard	20/08/2008	GASSION FRANÇOISE Marcelle	14/10/2008
COLLET Bernard	19/09/2008	LETELLIER CONFIANT Suzanne	08/11/2008
LOISEL COIRE Lucienne	08/10/2008	BESNARD Henri	12/12/2008
JULIENNE Raymond	14/10/2008	PATRY GALLIER Denise	13/12/2008
DOUAY VILETTE Camille	20/10/2008		
LEPRINCE FRÉMONT Hélène	28/10/2008		
PELLUET Roger	16/11/2008		
RESTOUT LECELLIER Armandine	04/12/2008		
RESTOUT Pierre	20/12/2008		

BOURSES DÉPARTEMENTALES



Les imprimés concernant la bourse départementale de l'enseignement secondaire sont arrivés en mairie. Les dossiers doivent être déposés au Centre communal d'action sociale avant le 17 avril 2009. Le quotient familial maximum mensuel permettant l'octroi de cette bourse ne doit pas excéder 482 € par personne vivant au foyer.

La famille devra joindre obligatoirement à la demande les pièces suivantes :

- photocopie de l'avis d'impôt sur le revenu 2007,
- récapitulatif 2007 des salaires des assistantes maternelles,
- montant des indemnités journalières non déclarables (maladie ou longue maladie, accident de travail),
- attestation mensuelle de droits des prestations familiales 2007,
- copie du livret de famille,
- relevé d'identité bancaire.

POINT D'ACCÈS À LA TÉLÉFORMATION

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI ET VOUS SOUHAITEZ AUGMENTER VOS COMPÉTENCES EN INFORMATIQUE EN VOUS FORMANT GRATUITEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS ...

Le Greta Sud Normandie vous propose des formations en ligne avec le [PET](#) de Tinchebray (cyberbase):

- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| ✓ Découverte informatique | ✓ Messagerie électronique |
| ✓ Windows XP et Vista | ✓ OpenOffice |
| ✓ Internet | ✓ Word, Excel, Powerpoint, Access |

AVEC LE GRETA SUD NORMANDIE, FAITES LE CHOIX D'UNE FORMATION RÉUSSIE :

- Une formation personnalisée et individualisée.
- Des contenus adaptés à votre niveau.
- Un système d'entrées et sorties permanentes : vous commencez et vous terminez quand vous voulez.
- Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi : le coût de la formation est pris en charge par l'État ou la Région Basse Normandie.

**Pour toute information complémentaire,
prendre contact avec les animateurs de la Cyberbase (P@T)
1 boulevard du Midi - Tinchebray
tél : 02.33.96.19.49**



Réseau de Basse-Normandie



MÉDIATHÈQUE

→ Atelier chant et mise en musique de textes parlés : (animé par Valérie Souchard et Arnaud Lévêque)

À la Médiathèque les samedi 16 mai (9H à 12 H) et mercredi 27 mai (14H à 17H)



Cet atelier a pour but de donner à chacun la possibilité de s'exprimer, de (re)découvrir des chanteurs ainsi que leurs œuvres. Ainsi, en quelques heures, vous pourrez vous exercer, vous essayer au chant, à la mise en musique de textes, au scande ou à l'interprétation de chansons. Cet atelier s'adresse aussi bien aux débutants ainsi qu'aux amateurs confirmés (enfants à partir de 8 ans, adolescents, adultes et personnes âgées) et va permettre de partager des chansons et des souvenirs de tous âges...

→ Cabaret " spécial amour " : Valérie Souchard (chant) et Arnaud Lévêque (chant, piano, accordéon)

À la salle Augustin Garnier le jeudi 28 mai à 18H.



Ces artistes vous feront redécouvrir la chanson française de 1905 à 2015 (!) à travers les œuvres de Francis Blanche, Bernard Dimey, Juliette, Ferré, et bien d'autres !...

Tour à tour drôles, tendres, nostalgiques et acides, ces deux interprètes vous embarquent en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire et partagent déjà avec vous un répertoire qu'ils affectionnent particulièrement, empreint de désirs, de colères, de malice et d'amour ! Public familial à partir de 8.

CIRCULATION EN VILLE



B30. Entrée d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h.



B51. Sortie d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h.



Cette zone 30 est aussi une zone bleue (marquage au sol) où la durée du stationnement est limitée. Pour en connaître l'heure de fin, il suffit de configurer un disque de stationnement dans la tranche horaire d'arrivée et de départ puis de placer enfin ce dernier contre son pare-brise.

Les arrêts " minute " se trouvent en face de certains commerces de la zone 30, la durée maximale de stationnement y est limitée à 15 minutes et est contrôlée par des bornes spécifiques qu'il suffit de mettre en marche dès lors qu'on occupe l'une de ces places.

Il est également évident qu'il ne faut pas stationner en face de sorties de véhicules. Au-delà des règles relatives au respect du code de la route, le civisme aide à mieux vivre entre nous.

Un policier municipal est habilité à dresser procès verbal lorsque les règles ci-dessus énoncées ne sont pas respectées.

ACCÈS À LA DÉCHETTERIE (DÉCHETS → TRI)

De bien curieuses, audacieuses et dangereuses manœuvres ont été observées dans la Rue Robinson afin d'accéder à la déchetterie.

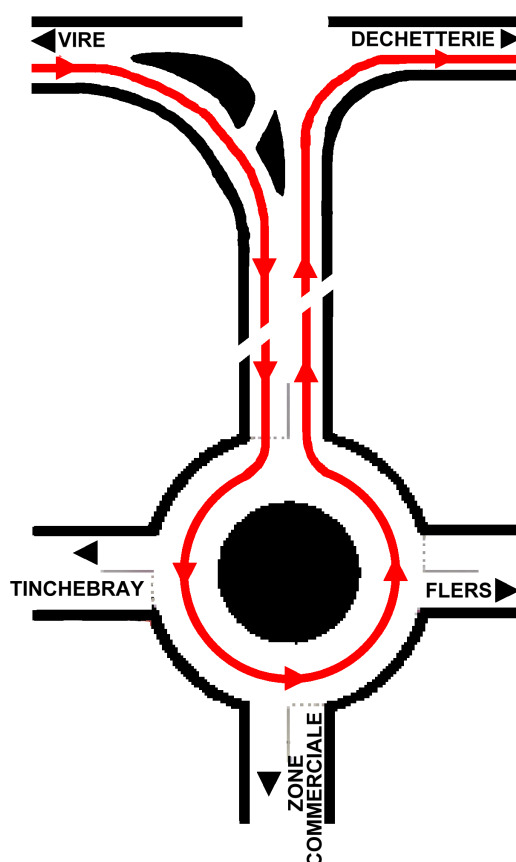
Il apparaît que la mise en place d'une signalétique sans équivoque n'est pas suffisante puisqu'en dépit de cela quelques usagers se mettent en danger pour se diriger vers la déchetterie : le chemin le plus court entre deux points n'est pas nécessairement celui qui offre le plus de sécurité.

Ainsi, venant de la direction de Vire, il n'est pas question de :

- ⊗ se déporter sur la gauche pour filer tout droit vers la déchetterie : le risque d'une collision frontale est indiscutable (mettre sa vie en danger est une chose, mettre celles des autres en danger en est une autre ...)
- ⊗ franchir le terre-plein central : cette manœuvre n'est pas sans danger, met à l'épreuve les structures dudit terre-plein et risque d'endommager les éléments de signalétique.

☺ On rappelle donc que -ayant emprunté la Rue Robinson et venant de la direction de Vire- l'accès à la déchetterie se fait :

- en continuant son chemin jusqu'au rond-point,
- pour en faire un tour complet
- afin de revenir sur le bon côté de la chaussée
- et se diriger enfin sans danger vers la déchetterie.



L'accès au magasin " Point Vert " se fait, bien entendu, dans le respect des mêmes règles.

NOUVEAUX SERVICES A TINCHEBRAY



ABRIT'TOUT est le professionnel des structures et abris bâchés dans la région Basse-Normandie.
Nous vous proposons à la location ou à la vente plusieurs modèles de tentes et de structures modulables pour abriter vos fêtes ou tout autre évènement (congrès, cocktail, agrandissement de surface,...). Notre matériel de réception vous permettra d'agencer votre nouvelle espace et ainsi de créer un lieu chaleureux et agréable pour recevoir vos convives en toute sécurité.



ABRIT'TOUT / AbriFête61 96 Grande Rue 61800 TINCHEBRAY
Tel./Fax : 02 33 66 62 29 Port. : 06 08 55 23 81 ou 06 85 80 67 14

Site Internet :
www.abrifete61.com

Nos services :
Sol : parquet ; dalles PVC
moquette ; etc ...
Mur : peinture ; faïence ;
tapisserie.
Décoration
Ravalement
LM PEINTURE
 1 impasse Louis Pasteur
 61800 TINCHEBRAY
 Tel/Fax : 02.33.65.58.9
 06.80.64.00.70
 Mail : LMpeinture@live.fr

Votre imagination,
notre réalisation.

Bâtifrance Services
 Région Normandie
 RCS Toulouze : 508 128 279

Marc LEPELIER
 ☎ 02 33 66 02 97 / 06 66 44 21 65

Electricité

**Entretien
d'Espaces
Verts**

**Plaquiste
Plomberie**

5 Ruelle Chauvière - 61800 TINCHEBRAY

La sécurité d'une enseigne nationale. La qualité d'un professionnel de proximité

GILLE NICOLAS
**Artisan construction et
aménagement d'intérieur.**
**Economisez 50% d'énergie
avec le système OPTIMA**
Demandez-moi !!!
06.75.99.01.17
61800 Tmchebray

PLACO
ISOLATION
PLAFOND SUSPENDU
AMÉNAGEMENT DES COMBLES
PLANCHER BOIS
POSE ESCALIER
MENUISERIE
PARQUET, ETC...

ÉPOUSAILLES NORMANDES

Du 12 juin au 23 août 2009, la Maison du pays de Tinchebray accueillera une exposition intitulée :
" Les épousailles normandes et leurs rites - fin XIX^{ème} - début XX^{ème} ".

Il s'agit d'une exposition photographique et thématique sur un événement : le mariage, qui à une certaine époque pouvait se prolonger une semaine : tout un programme de fête à l'ancienne.

Nous présenterons une exposition tendre et gaie sur le mariage de nos ancêtres ; seront abordés toutes les étapes et les thèmes des épousailles : la rencontre, les "accordailles", le contrat, le trousseau, les repas, la photographie, les coutumes...

Afin d' étoffer et de personnaliser cette exposition documentaire, nous souhaiterions la compléter par des archives et objets locaux : contrats de mariage, programme de cérémonie, menus, photos mais aussi des cadeaux (trousseau, globe de verre...), des costumes et leurs accessoires...

Nous lançons donc un appel à la population de Tinchebray pour pouvoir récupérer un maximum de choses et ceci pour le 15 mai au plus tard.

Questions pratiques :

- 1) tout objet apporté fera l'objet d'une fiche de prêt et sera bien entendu rendu à son propriétaire dès la fin de l'exposition.
- 2) les objets prêtés étant de grande valeur au vu de l'époque à laquelle ils se rattachent (fin XIX^{ème} - début XX^{ème}) seront assurés et l'objet de toute notre attention.



Credit photo : Porte de la Baie Tourisme - Sartilly

- 3) Les archives, objets prêtés devront être déposés pour le 15 mai au plus tard à la Maison de pays.
3) Pour tout renseignement, contacter la Maison de pays au 02 33 64 23 55

Important : Cette exposition se clôturera par la reconstitution de noces à l'ancienne le dimanche 6 septembre à Ménéil Ciboult : mariage à l'église, à la mairie, reconstitution d'un cortège d'une douzaine d'attelages avec des figurants costumés : les mariés, leurs familles, leurs amis... et des musiciens. Le mariage sera suivi d'un banquet de noces à Tinchebray organisé sur le site des puces tracteurs. Le cortège d'attelages quittera Le Ménéil Ciboult après l'apéritif servi sur place et défilera dans le centre ville de Tinchebray avant de rejoindre le banquet.

SÉANCES RÉCRÉATIVES DE L'UNION DES RETRAITÉS



**Les membres de l'union des retraités de TINCHEBRAY
sont heureux de vous inviter à leurs séances récréatives
des 15-19-26 et 29 Avril à 14H30 et du 17 Avril à 20H30
Salle Augustin Garnier Bd du midi - 61800 Tinchebray**

" AVEC LA TROUPE DU PRINTEMPS 80 "
Dans une comédie de Larose : **" Nanard le roi du pinard "**
Sketch **" sur le banc "** & **23** chansons de **1937 à 1998.**

Entrée adulte: **6,00€** - moins de 14 ans: **4,00€**

Réservations à la maison de pays, porte de condé
les 11 - 14 - 18 et 25 avril de 10h00 à 12h30.

25 ANS DE LA CHANTERELLE

Association tinchebrayenne depuis sa création en 1984, elle a accueilli à ce jour plus de deux cents choristes de Tinchebray et ses environs. Elle s'est produite lors de plus de cent concerts dans la région.

Elle vous invite à souffler ses 25 bougies



LE SAMEDI 16 MAI 2009 Salle Jean Monnet à Tinchebray

à partir de 20h 15 au cours d'un

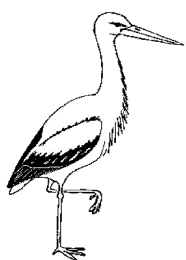
DESSERT " QU'ON SERT "

La Chanterelle proposera un florilège de son répertoire et accueillera pour l'occasion

" LES MOUETTES RIEUSES "

groupe vocal revisitant avec humour les standards de la chanson française.

LA CIGOGNE BLANCHE EN NORMANDIE



Nous rendons compte ici de l'observation faite, pendant une demi-heure environ, d'une cigogne par l'un de nos lecteurs en date du 19 mars au lieu dit Beaulieu à Tinchebray, confirmant ainsi que cette espèce est de plus en plus implantée dans notre région.

Traditionnellement, la cigogne blanche est un grand migrateur qui hiverne en Afrique et arrive dans notre région dès le printemps. C'est plus à l'aire qu'à son partenaire que la cigogne est attachée : les nids situés au cœur des zones marécageuses les plus riches sont l'objet de luttes acharnées.

La ponte est déposée vers avril. L'éclosion des deux à cinq œufs intervient au bout de trente-cinq jours et l'envol des jeunes s'effectue en juillet. Durant quelques semaines les jeunes reviennent dormir au nid.

La cigogne blanche fait partie des espèces qui ne peuvent se passer des prairies humides et, à ce titre, participe, au même titre que d'autres échassiers à démontrer l'intérêt des milieux marécageux de Normandie.